

**QUESTION
ECRITE N° 6**

Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : Accès des étudiants Français en Chine au Club France

Le Club France, créé en 2008, a pour mission de rassembler et d'accompagner en Chine, les anciens étudiants et stagiaires chinois ayant effectué des études ou un stage en France ainsi que les anciens étudiants et professionnels diplômés d'un établissement français en Chine. Il offre à ses membres un certain nombre de services comme un annuaire, une carte avantage ou un guichet emploi. Cinq mille étudiants français étudient par ailleurs en Chine souvent dans des conditions difficiles et de relatif isolement. Le MAEE a-t-il l'intention de prêter une semblable attention à nos compatriotes en leur donnant accès au Club France ou de créer un structure similaire qui leur serait dédiée ?

ORIGINE DE LA REPONSE :
DGM/ATT/UNIV – FAE/SFE/ESA

Réponse

Comme l'AFE, le MAEE considère que nos compatriotes étudiants en Chine ont besoin de bénéficier de services d'accueil et d'information générale, ainsi que de services d'aide et de conseil en cas de difficulté. Nos compatriotes étudiants en Chine forment également un réseau de sociabilité qu'il est utile d'animer, pour eux-mêmes comme pour notre pays.

La population étudiante française en Chine se compose de profils divers : niveaux d'étude, longueur et fréquence des séjours, voyages personnels ou intégrés dans des parcours étudiants, séjour linguistique ou non, voyage solitaire ou par promotion... La variété des situations complique la mise en place de procédures d'accompagnement, pour lesquelles, en tout état de cause, l'Ambassade de France en Chine ne dispose pas de personnel dédié. A ces difficultés s'ajoute l'absence d'outils permettant de créer une information agrégée et actualisée sur la population étudiante française entrante.

Pour autant, le MAEE et l'Ambassade de France en Chine partagent pleinement les préoccupations de l'AFE. Notre poste s'emploie à y répondre dans la mesure de ses moyens :

- 1) Le service de coopération universitaire répond systématiquement à toutes les demandes d'information ou d'aide qui lui parviennent spontanément. Les agents du service de coopération universitaire assurent ce service avec dévouement, en sus de leurs missions de coopération.
- 2) Au sein de l'Ambassade de France en Chine, une réflexion entre les services de coopération universitaire et les services consulaires est en cours, sur les moyens de recueillir et de partager l'information relative à la population étudiante française en Chine. En effet, les deux Comités Consulaires Pour l'Emploi et la Formation Professionnelle présents en Chine ont lié des liens étroits avec les chambres de commerce franco-chinoises. Ainsi, la CCIFC de

Pékin, qui dispose depuis quatre ans d'un pôle stage, a placé 72 Français en emploi et 57 stagiaires français en 2009 au travers notamment de contacts réguliers avec des écoles françaises en Chine et des universités chinoises. Pour sa part, la Chambre de Commerce et d'Industrie Française à Hong-Kong, qui a placé 129 Français en emploi et 18 stagiaires en 2009, a mis en place en septembre 2009 une « plate forme stagiaire » intégrée à son site web.

- 3) Il est envisagé de créer, au sein de Club France, un Club des Français (dédié à la population étudiante française en Chine). Ouvert, comme pour la partie chinoise, aux inscriptions volontaires, cet espace servira de lieu d'accueil et d'orientation pour les arrivants (liste des services et des personnes ressources, conseil en matière d'enregistrement consulaire). Il constituera le réseau de sociabilité des étudiants français en Chine. Il permettra de publier diverses annonces relatives à des événements à caractère festif et culturel, ainsi que des informations de nature professionnelle.

Le MAEE remercie l'AFE de sa question qui lui permet de présenter la réflexion d'ores et déjà engagée en vue de créer un Club des Français au sein de Club France.